

AVIS PUBLIC
RAPPORT FINANCIER 2009

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que suivant les dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 seront déposés lors de la séance du conseil de la ville qui se tiendra le lundi 21 juin 2010, à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Donné à Québec, ce 11 juin 2010.

Le greffier de la Ville,

Sylvain Ouellet, avocat